

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thiulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55 Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 44

DELIBERATION N°2026-070 SERVICE D'AUTOPARTAGE : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE EN BOUCLE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le conseil communautaire a initié la démarche de lancement d'un service d'autopartage sur le territoire de la Communauté de Communes, par délibération du 8 décembre 2025.

L'autopartage consiste en la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Offrir l'accès à la voiture sans en posséder, réduisant les coûts fixes,
- Proposer une solution de mobilité pour les derniers kilomètres et notamment pour les personnes arrivant dans nos gares,
- Réduire l'empreinte carbone de certains déplacements.

Une consultation a été lancée le 6 février 2026 sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en vue de la mise en place d'un service d'autopartage en boucle de véhicules électriques.

Vu l'article R.2123-1 du Code de la commande publique concernant les procédures adaptées pour les marchés publics,

Considérant que le montant du marché est inférieur aux seuils imposant le recours à une commission d'appel d'offres, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT,

Considérant l'analyse des offres établie à l'issue de la consultation,

Il est proposé d'attribuer le marché à la société AGILAUTO PARTAGE pour un montant de 215 280 € H.T.

Monsieur le Président fait savoir qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de prestation de services pour la mise en place d'un service d'autopartage en boucle de véhicules électriques à la société AGILAUTO PARTAGE pour un montant de 215 280 € HT, soit un montant de 258 336 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Hervé BUISSON, 1^{er} vice-président, à signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre, dans le respect des termes définis dans les documents contractuels.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



La secrétaire de séance
Véronique THIBOUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026